

Questions en ligne reçues du 20 au 23 octobre 2020

Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers
et des stériles à la mine de fer du lac Bloom

Nom	Questions	Date/Heure
Lise Charest	Quelles sont les raisons pour lesquelles l'utilisation du Lac Carotte au complet comme site pour la Halde à stériles a été refusé par le Ministère des Pêches et Océans du Canada (Loi sur les pêches) entre 2010 et 2014?	2020-10-20 19:22
Martine Cotte	Suite à une rencontre des résidents du Lac Daigle et de Minerai Fer Québec le 12 juin 2019, il avait été suggéré par les résidents d'utiliser le site du parc à résidus (P1) non choisi pour installer la nouvelle Halde à stérile. Minerai de Fer Québec devait valider auprès de la firme WSP la faisabilité de cette option et la comparer aux autres options (H1-H2-H3). Pourrions-nous avoir les résultats de WSP à ce sujet ?	2020-10-20 19:52
Michel Michaud	À la page 35 du Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement produit en juin 2020, dans la section 4,2 : Résultats des consultations pour le milieu allochtone : Pourquoi il n'y est pas indiqué que les résidents du Lac Daigle étaient opposés au choix de l'option 1 de la Halde à stériles et proposaient plutôt le choix de l'option 2 qui a un score presque équivalent (H1: 48.76 H2: 47.95) et qui favorisait les critères socio-économiques et environnement ?	2020-10-20 20:25
Lise Charest	L'indicateur « Paysage » a reçu la pondération de 1 car WSP se base sur le fait que ne n'était pas ressorti comme une préoccupation importante lors des consultations menées en 2012 et 2013. Pourquoi la population n'a pas été requestionné à cet effet en 2019-2020 alors qu'à l'époque le projet de la Halde à stériles Sud n'existait pas et que cette Halde proposé pourra atteindre 920 mètres ce qui en fera le plus haut sommet de la région?	2020-10-20 20:45
Martine Cotte	La halde Sud est dans un autre bassin versant et vous devez rediriger l'eau vers le bassin A via une canalisation de 9 km avec l'aide de 3 stations de pompage. Comme la halde Sud sera toujours présente à la fermeture de la mine, qu'advient-il des eaux de surface, qui, durant l'opération sont redirigés vers le bassin A (autre bassin versant) alors que vous ne serez plus en opération ?	2020-10-20 20:58
Josée Méthot	Une minière au Québec a-t-elle déjà obtenu l'autorisation de déposer des stériles ou des résidus miniers sur des ressources minérales? Si oui, laquelle ou lesquelles, quand et sous quelles conditions?	2020-10-22 17:41
Yvon Bouchard	En raison de tous les inconvénients (Bruits, poussière etc. Puisqu'il y en aura.) que devront vivre les habitants du Lac Daigle quelle PROGRAMME CONCRET et quelle MONTANT est prévue pour la dévaluation de nos propriétés. SVP, pas seulement des paroles	2020-10-22 20:16

	<p>comme: on verra chaque cas en particulier.</p> <p>On prévoit des montants pour les poissons et les animaux, mais rien pour nous autres.</p> <p>SVP pouvez être plus précis et concret dans ce qui est prévue pour nous?</p>	
Louise Gagnon	<p>Mine Arnaud laisse entendre dans ses documents (sinon le dit clairement) que toute l'eau du site sera traitée par une usine d'eau. La conformité (respect des OER ou du REMM) repose sur le traitement de l'eau. Nous percevons que la note de bas de page no 47 du rapport d'étude approfondie dit enfin la vérité:</p> <p>« Sommaire, le traitement inclut une première étape de type physico-chimique consistant en une décantation, neutralisation et coagulation-floculation, suivie d'une décantation avec épaississement des boues. Une deuxième étape de type nanofiltration sur membranes serait réservée uniquement à l'eau servant à la préparation des réactifs. L'eau excédentaire qui ne serait pas recirculée vers le concentrateur serait rejetée au ruisseau Clet après la première étape de traitement ».</p> <p>Est-ce que le traitement de l'eau au Lac Bloom sera le même que pour Mine Arnaud? Est-ce que 100% du volume de l'eau du site passera par l'usine d'eau et par quel traitement?</p> <p>Avec l'autosurveillance des entreprises face à différents articles relatifs aux normes et critères de la réglementation provinciale (RAA, ou autre), quand les critères ou normes sont dépassées par exemple pour les PM2,5 dont l'effet sur la santé est sans seuil, jusqu'à où ou bien combien de fois doit-il y avoir dépassement pour que des mesures d'atténuation soient mises en place? Qui juge de la gravité des dépassements, le Ministère ou le promoteur? Est-ce en fonction des personnes vulnérables? des travailleurs? des résidents qui ne font pas partie des personnes vulnérable? Le ministère de l'Environnement nous a dit que la responsabilité du respect des normes du RAA au séchoir de Tata Steel à Sept-Îles est la responsabilité de l'opérateur. Est-ce la même chose au Lac Bloom? Qui a la responsabilité du respect des normes du RAA?</p>	2020-10-23 11:49
Rébecca Pétrin pour Eau Secours	<p>1. La destruction des lacs par le remblaiement entraîneront inévitablement la dérivation des eaux souterraines et des eaux de surface. Avez vous procédé à une étude afin d'évaluer ces impacts? Dans le cas où aucune étude n'a pas été réalisée, Eau Secours demande évaluation à cet effet.</p> <p>2. Avec un tel projet et les impacts associés provenant du trafic routier, de la compaction des sols, au remblaiement de lacs, etc., il y aura forcément de l'imperméabilisation des sols, comment pensez</p>	2020-10-23 15:07

	<p>vous contrer cet impact? Avez vous planifié la mise en place de fossés d'irrigation? Eau Secours demande à ce qu'une étude soit détaillée ou à ce que des plans détaillés soient présentés.</p> <p>3. Eau Secours demande quel serait les infrastructures d'entreposage des résidus miniers pour le scénario de destruction des lacs et cours d'eau et à combien s'élève les coûts annuels d'entretien de ces infrastructures? Combien d'années d'entretien de ces infrastructures sont à prévoir?</p> <p>4. Eau Secours demande quel serait les infrastructures d'entreposage des résidus miniers pour le scénario de remblais de la fosse et à combien s'élève les coûts annuels d'entretien de ces infrastructures. Combien d'années d'entretien de ces infrastructures sont à prévoir?</p>	
Isabelle Delainey	<p>1. Quels sont les risques potentiels de contamination de la ressource en eau potable de Fermont?</p> <p>2. Quelle est la quantité d'eaux usées générées annuellement par l'exploitation et l'extraction de matières premières en provenance de la fosse? Eau Secours demande une évaluation complète des quantités.</p> <p>3. Le promoteur affirme que les résidus miniers (26.8Mt - moyenne annuelle) ne sont pas acidogènes en se basant sur une étude confidentielle (ref: Golder Associates Ltd. 2014a. Caractérisation géochimique des stériles et des résidus de la mine de fer du lac Bloom. Rapport confidentiel présenté à Cliffs Natural Resources. 15 p + annexes.). Serait il possible de rendre cette étude publique et demander au promoteur de démontrer l'analyse qu'a été faite pour affirmer que les roches dans les tailings sont NAG (i.e. méthodologies, quantité des échantillons, variabilité et analyse statistique)?</p> <p>4.Est-ce que le MERN pourrait exiger de ne pas simplement détruire des cours d'eau ?</p>	2020-10-23 15:07
Martine Cotte pour le Regroupement des résidents du Lac Daigle à Fermont	<p>1- Sur combien de sites il y a eu de l'échantillonnage pour l'approvisionnement en ressource de Tilt pour la construction des digues du parc à résidus miniers ?</p> <p>2- Pour aller le chercher le Tilt sur le site choisi après l'échantillonnage, quel sera la grosseur des camions utilisés, l'horaire de travail (ex. : 24 h/ 24h), la durée des travaux et leur récurrence ?</p> <p>3- Est-ce que pour le choix du site d'approvisionnement en ressource</p>	2020-10-23 16:03

	<p>de Tilt il y a une évaluation des solutions de rechange comme pour la Halde à stérile et le Parc à résidus miniers ? Si oui est-ce que l'on peut être informé des résultats? Si non on aimerait que ce soit fait ou minimalement que le facteur socio-économique soit pris en ligne de compte dans le choix du site (un des sites d'échantillonnage est à 500 mètres de nos résidences) ? Est-ce que le BAPE peut demander qu'il y ait une évaluation des solutions de rechange ?</p> <p>4- Comme les anciens propriétaires de la Mine du Lac Bloom avait comme solution de rechange pour la Halde à stérile l'utilisation du Lac Carotte dans son entièreté et que cette solution n'a pas été retenu pour évaluation par les nouveaux propriétaire MFQ, est-ce que le BAPE peut demander à MFQ d'ajouter dans les choix de la Halde à stérile le Lac Carotte et d'en faire l'évaluation ?</p> <p>5- Est-ce que le BAPE peut demander à MFQ d'ajouter dans les solutions de rechange pour la Halde à stérile le site de parc à résidu P1, qui n'a pas été choisi comme parc à résidu, et dans faire l'évaluation comme choix pour une Halde à stérile ?</p> <p>6- Est-ce que le BAPE peut demander un recalcul des critères suivants :</p> <p>a) « Kilométrage moyen parcouru » dans le compte auxiliaire « Qualité de l'air » -Ce critère a été amoindri parce que MFQ considère que l'éloignement des grands centres et la faible proportion d'industries localement le justifie, alors que peu importe où l'on émet des GES ces émissions auront un impact sur les gaz à effet de serre et les changements climatique ?</p> <p>b) « Nombre de camions de halage en opération » dans le compte auxiliaire « Opération de la Halde stérile » : -Ce critère a été amoindri parce que le risque de gestion d'une flotte de camion importantes serait atténué en implantant un système de maintenance adéquat, alors que le système de maintenance devrait toujours être adéquat peu importe le nombre de camion.</p> <p>c) « Distance par rapport à un secteur prisé pour la chasse à l'orignal » dans le compte auxiliaire « Utilisation allochtone du territoire » : -Ce critère ne devrait pas exister puisque les territoires de chasse en question sont dans la zone de chasse 23 sud interdite à la chasse à l'orignal (voir Carte 1 Composante du milieu humain).</p> <p>d) « Compte auxiliaire biodiversité » qui a une pondération de 2 pour la Halde à stérile alors que pour la Parc à résidu la pondération est de 5 et que le compte auxiliaire Faune aquatique » est de 6.</p>	
--	--	--

	<p>7- Est-ce que les poissons d'un lac que l'on veut utiliser pour un parc à résidu ou une Halde à stérile peuvent être transféré dans un autre lac de la région qui peut héberger ces types de poissons.</p> <p>8- Est-ce que le l'option du lac Carotte comme Halde à stérile a été refusé antérieurement par un Ministère au niveau provincial ou fédéral ?</p> <p>9- La Halde Sud (H1) est dans un autre bassin versant et vous devez rediriger l'eau vers le bassin A par une canalisation de 9 km avec l'aide de 3 stations de pompages. Comme la Halde Sud sera toujours présente à la fermeture de la mine, qu'advient-il des eaux de surface, qui, durant l'opération sont redirigés vers le bassin A (autre bassin versant) alors que vous ne serez plus en opération ?</p> <p>10- Advenant le cas que la Halde à stérile H1 soit retenue, est-ce qu'il peut y avoir une compensation pour la dévaluation de nos résidences à cause de la proximité de cette halde lorsque nous aurons à vendre nos maisons ? Est-ce que MFQ s'engage à nous remettre un papier officiel à ce sujet qui ne nous oblige pas à vendre tout de suite nos maisons et que cette compensation s'appliquera lorsque nous déciderons nous-même de vendre notre maison ?</p>	
Martine Cotte	Advenant le cas que la Halde à stérile H1 soit retenue, est-ce que MFQ s'engagerait à refaire la fenestration des résidences dans un rayon de 3 km de la Halde avec un verre performant pour couper le bruit (ex. : verre triple) ?	2020-10-23 16:13
Ugo Lapointe pour la Coalition Québec meilleure mine	<p>1. Le promoteur a-t-il présentement les données géologiques et géochimiques (1) de l'ensemble des unités de roches, et/ou (2) de l'ensemble du gisement et des roches stériles, de façon détaillée, mètre par mètre dans ces trous de forage, incluant (a) la teneur en fer, (b) la teneur en contaminants d'intérêts pour les raffineurs (comme le P, MN, et les autres présentés par le promoteur lors de la 1ère partie, etc.), (c) la compétence des roches, et toute autre caractéristique nécessaire à son calcul (3) des ressources, (4) des réserves, (5) des stériles, et (5) de son plan minier? Le cas échéant, est-ce que cette information peut servir à élaborer un plan minier d'avance qui permet de planifier le "mélange" de bonnes unités de roches pour l'usine d'un endroit à l'autre de la fosse (comme la plupart des minières font, notamment en vertu du NI-43-101)? Sinon, comment la minière établie-t-elle même ses ressources, réserves et son plan minier actuel?</p> <p>2. Le promoteur pourrait-il déposer au moins 3 à 5 scénarios préliminaires de remblaiement partiel (30-40-50%) ou complet (80-100%) de la fosse à ciel ouvert? Chaque scénario doit viser, en priorité</p>	2020-10-23 16:55

	<p>(1) d'éviter la destruction du Lac F et de celui au Nord, de même que tout autre lac d'envergure semblable, puis dans un deuxième temps, (2) de minimiser le volume de ressources qui pourraient possiblement être condamnés avec chacun des scénarios (svp précisez le type, le volume, et la teneur des ressources selon les définitions du NI-43-101, de même que les hypothèses techniques et financières qui sous-tendent ce calcul des ressources, tels que le prix du fer utilisé, la teneur de coupure, le taux de change, etc.--toujours selon les définitions normées du NI43-101). Par ailleurs, merci d'inclure dans les scénarios une estimation des coûts additionnels (ou sauvés/économisés) en capitaux et en opération durant la durée de vie du projet présentement évalué.</p> <p>3. En vertu de quel article de loi ou de règlement serait-il interdit de remblayer une fosse à ciel ouvert si cela condamnerait des ressources identifiées selon les normes NI-43-101? Est-ce un pouvoir discrétionnaire du ministre ou non? Quels critères définissent les ressources dans cet article de loi, en considérant quels types d'hypothèses techniques et financières? Note explicative: selon les standards NI 43-101, un promoteur peut définir différentes catégories et volumes de ressources, qui peuvent aller de conservatrices/réalistes à optimistes/irréalistes, en autant que le promoteur rende explicites les hypothèses techniques et financières qui sous-tendent son calcul des ressources. Comment le MERN ou Québec évalue (de façon critique et indépendante) les différentes hypothèses techniques et financières utilisés par les promoteurs (et ce promoteur)?</p> <p>4. Question corollaire et inversée (très importante): un ministère, ou le gouvernement du Québec, par décret, a-t-il le pouvoir d'imposer une solution de rechange sur la façon de gérer les résidus et les stériles miniers, même si cette solution condamnerait une partie de ressources identifiées selon les normes NI-43-101 exploitables, soit (1) dans le but de protéger l'environnement, soit (2) pour des enjeux de sécurité publique, soit (3) pour répondre à une préoccupation du public, ou soit (4) pour toute autre raison?</p> <p>5. Le MERN, ou tout autre ministère, a-t-il le droit d'approuver un plan de restauration qui ne contient pas un scénario de remblaiement de la fosse, comme l'exige depuis 2013 la Loi sur les mines du Québec? Si oui, en vertu de quel article de loi ou de règlement? En vertu de quels pouvoirs/loi/règlement le MERN a-t-il approuvé un plan de restauration sans analyse de remblaiement de la fosse en 2019?</p>	
--	--	--

	<p>6. Est-ce que l'initiateur initial ou celui actuel a considéré utiliser le Lac Mazaré pour ses résidus miniers ou ses stériles? Si non, pourquoi? Si oui, en ont-ils fait la demande auprès des ministères concernés au fédéral et/ou provincial? Comment les demandes ont été traitées? Y a-t-il eu des décisions?</p> <p>7. Pourquoi l'initiateur actuel privilégierait la destruction du Lac F et de celui au Nord plutôt que le Lac Mazaré, situé en plein coeur du projet, à l'intérieur de l'empreinte du projet?</p> <p>8. Comment se compare actuellement la qualité des eaux, de même que de la qualité de l'habitat du poisson, des Lac Mazaré et du Lac F et celui au Nord? Comment la qualité des eaux et des habitats du poisson de ces plans d'eau ont évolué depuis le début des opérations? Merci de fournir les références et les données probantes du promoteur pour soutenir ses réponses (rapports, échantillonnages, etc.), de même que ceux des ministères responsables au provincial et au fédéral.</p> <p>9. Il y a-t-il une connectivité hydraulique (de surface ou souterraine) entre les haldes de résidus, de stériles et/ou de la fosse, avec les lacs Mazaré et le lac F? Merci de fournir les références et les données probantes du promoteur pour soutenir ses réponses (rapports, échantillonnages, etc.), de même que ceux des ministères responsables au provincial et au fédéral.</p> <p>10. Le promoteur et les ministères pourraient-ils fournir les données et les rapports sur les effets sur la qualité de l'eau, l'habitat du poisson concernant, et tout autre effets environnementaux documentés, pour chacun des événements de déversements de résidus ou d'eaux minières non autorisées supérieures à 10,000 litres depuis le début des opérations? Merci de préciser quels types de suivi est fait sur le milieu suivant ces déversements, à quelle fréquence, à quelle distance et pendant combien de temps suivant l'évènement? Merci aussi de préciser les milieux ayant été affectés par chacun de ces déversements.</p> <p>11. Le promoteur pourrait-il fournir un calcul détaillé de la garantie financière qu'il propose pour la fermeture, la restauration, et le maintien à long terme du site actuellement?</p> <p>12. Combien de capteurs de poussières sont-ils installés depuis le début des opérations autour du site et près des milieux sensibles comme le Lac Daigle et Fermont (et autres points sensibles)? Le MELCC ou la population ont-ils accès à ces données en temps réel?</p>	
--	--	--

	<p>13. Combien coûterait l'installation et l'opération de 3 à 4 capteurs de poussières de la meilleure technologie qui existent, ou d'une technologie suffisante, pour avoir des mesures en temps réel et en continue des PM2.5, PM10, PT, de même que si possible, ou à l'aide d'échantillons ponctuelles, de la composition chimique des poussières?</p> <p>14. Le promoteur pourrait-il fournir les coûts détaillés de son usine de traitement pour chacun des contaminants qu'ils visent à retirer de l'effluent minier final? Pourrait-il fournir la liste complètes des normes et des critères OER qu'il doit respecter, et à quel endroit (fin de tuyau, ou quelle distance dans le cours d'eau récepteur)? Le promoteur pourrait-il estimé un calcul des charges annuels de polluants (kg) pour chacune des normes et des critères OER à respecter pour l'année passée (2019), puis pour les années 2025, 2030, 2035 et 2040 en fonction du bilan de masse des eaux qu'il prévoit?</p> <p>15. Combien d'inspecteurs à temps plein équivalent disposent le MELCC pour inspecter tous les sites miniers de la Côte-Nord? Quelles sont les formations de ces inspecteurs? Quel est leur budget annuel, incluant leur budget de déplacement? Serait-il possible de déposer tous les rapports d'inspection du site Lac Bloom depuis 2015?</p>	
Colin Ménard Yelle	<p>J aimerais avoir plus d explications sur la loi des mines qui interdit d entreposer du minerai stérile sur des site qui on un potentiel minier ?</p> <p>Car ici c'est le premier arguments de la minière ? Et il y a toujours un certain potentiel .</p>	2020-10-23 16:56